



Confédération des Jeunes Chercheurs

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC), c'est :

- une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire ;
- une trentaine d'associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s impliquées dans la reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle ;
- au niveau national, de par son expertise sur le doctorat, une interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics ;
- au niveau européen, une organisation qui participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire de l'association EURODOC, dont elle est membre fondatrice.

La CJC, un réseau national



ADCIFRESHS (Saint Brieu), ADDAL (Strasbourg), ADDAM (Paris), ADDOC (Orsay), ADDOSHS (Orléans), ADELIH (Paris), ADIC (Paris), A'Doc (Besançon), Adocs (La Rochelle), adoct (Tours), AD'SPO (Aix), AITAP (Grenoble), AJC06 (Nice), AJCS (Limoges), ANCMSP (Paris), ASPID (Lille) A-Team of BioS (Nancy), BDP3 (Paris), Contact (Montpellier), DEHSPUS (Strasbourg), Doc'Up (Paris), JeBif (Paris), GlobAlps (Grenoble), HippoThèse (Marseille), Humanitudes (Paris), JECCO (Paris), La SO SJPEG (Nancy), Le Ruban de Moebius (Belfort) Les Cartésiens (Paris), Login (Nantes), MerSciDoc (Brest), Par(en)thèse (Nancy), PhD Talent (Paris), PictaSciences (Poitiers) REDOC (Paris), Relison(s) (Paris), X'Doc (Palaiseau)

Notre réflexion s'appuie sur le principe suivant :

Le doctorat est une expérience professionnelle de recherche.

De ce principe, découlent les positions suivantes :

- les jeunes chercheur-e-s doivent **avoir accès aux moyens de travail** nécessaires à la réalisation de la recherche, dans les **mêmes conditions que leurs collègues** ;
- la **terminologie** employée doit **refléter le statut professionnel** des jeunes chercheurs et chercheuses ;
- les doctorantes et doctorants doivent être **rémunérés pour leur activité de recherche** dans le cadre d'**un contrat de travail** ;
- les jeunes chercheurs et chercheuses doivent pouvoir **participer à la vie démocratique** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (droit de vote et de représentation), en qualité de chercheur-e-s ;
- le **projet doctoral** doit être conçu par les encadrant-e-s de telle sorte qu'il soit **réalisable dans le temps imparti de trois ans temps plein** ;
- les **spécificités disciplinaires** ne doivent pas être **prétexte à de mauvaises pratiques** dans l'attribution des moyens ni dans les critères requis pour l'obtention du doctorat.

Groupes de travail et cellules de la CJC

Actuellement la CJC travaille sur les dossiers suivants :

- Jeunes chercheurs étrangers et jeunes chercheuses étrangères
- Guide du doctorat
- Contractualisation et rémunération
- Réglementation et valorisation du doctorat
- Europe/Eurodoc
- Egalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations

Comment adhérer à la CJC ?

Pour s'impliquer dans la vie de la CJC et participer à nos actions, la première étape est de rejoindre une des associations membres de la confédération.

Si votre association n'est pas membre de la CJC, elle peut le devenir (voir notre site :)

Comment contacter la CJC ?

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org>
contact@cjc.jeunes-chercheurs.org

Confédération des Jeunes Chercheurs
Campus des Cordeliers
15 rue de l'Ecole de Médecine
75006 PARIS

La CJC en 9 questions

Quelle est la raison d'être de la CJC ?

La création de la CJC en 1996 (suite au rapport HotDocs) a permis de pallier l'absence de représentation spécifique nationale de la communauté des jeunes chercheur-e-s. La CJC constitue ainsi, depuis ses débuts, un espace de dialogue permettant de construire une réflexion commune et de proposer des solutions concrètes et réalistes. Nous avons comme objectifs d'améliorer les conditions de travail des jeunes chercheurs et chercheuses, leur représentativité dans les instances décisionnelles et leurs perspectives de carrière.

Qu'est-ce qu'un-e jeune chercheur-e ?

Au sens de la *Charte Européenne du Chercheur*, un jeune chercheur ou une jeune chercheuse (« Early stage researcher ») est un-e chercheur-e avec moins de quatre ans d'expérience professionnelle, incluant la période doctorale. Bien souvent, l'expression désigne, plus généralement, un-e doctorant-e ou un-e docteur-e en CDD de recherche.

Pourquoi une « confédération » ?

Dans une confédération, la souveraineté appartient exclusivement aux membres qui la composent. La CJC respecte ainsi l'indépendance de ses membres en n'intervenant jamais dans la conduite de leurs affaires, restant à leur disposition pour apporter aide et conseil. Les associations membres définissent elles-mêmes les positions et la stratégie de la Confédération, au cours de réunions nationales qui se tiennent 3 fois par an. La force de la CJC est d'être une organisation au sein de laquelle les décisions se prennent de façon collégiale, sur la base du consensus, garantissant des positions éprouvées et pérennes.

Qui sont les membres de la CJC ?

Les membres de la CJC sont des associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s, de toute la France et de toutes disciplines, ayant parmi leurs objectifs statutaires la valorisation du doctorat et la défense des jeunes chercheurs. Les actifs et actives de la CJC sont tous et toutes des individus appartenant à une association membre de la CJC.

Quelles sont les disciplines représentées par la CJC ?

La CJC est une association pluridisciplinaire qui a vocation à représenter tous les jeunes chercheurs et chercheuses. Les jeunes chercheur-e-s impliqués dans la CJC, à tous niveaux de responsabilité, travaillent dans des laboratoires de tous les secteurs disciplinaires (archéologie, arts du spectacle, biologie, informatique, physique, sciences de l'ingénieur, sciences juridiques, sciences politique, par exemple)..

La CJC est-elle apolitique ?

La CJC est autonome et non partisane. Elle n'est liée ou affiliée à aucun syndicat ou parti politique, ce qui apparaît clairement dans ses statuts. Son action consiste à faire évoluer les conditions de travail et le statut des jeunes chercheurs et chercheuses, ce qui la place sur le terrain politique. Elle apporte son expertise à tous les partis et organisations, politiques ou non, qui la sollicitent.

Concrètement, comment fonctionne la CJC ?

Les associations de la CJC se réunissent trois fois par an à l'occasion de deux conseils d'administration et d'une assemblée générale. Durant ces réunions, les positions et le fonctionnement de la CJC sont décidés sur la base du consensus. Un bureau est élu pour un an. Il est secondé par une équipe de coordination, assurant ainsi le respect des objectifs votés en assemblée générale. Tout au long de l'année, entre les réunions nationales, les membres font avancer le débat et les réflexions sur des listes de diffusion.

Par ses documents d'analyse, ses réactions à l'actualité et ses réunions avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CJC participe à l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance du statut de jeune chercheur.

La CJC est-elle représentative des jeunes chercheurs et des jeunes chercheuses ?

Oui, de par l'ampleur de son réseau associatif, la CJC est présente du niveau local au niveau national. Sa dimension interdisciplinaire et intersectorielle lui donne pour vocation de représenter tous les jeunes chercheurs et chercheuses.

La CJC est également membre de la confédération EURODOC, qui représente les jeunes chercheurs et chercheuses au niveau européen.

Quel est le niveau de reconnaissance de la CJC par les organisations de l'ESR ?

La CJC est reconnue par les acteurs et actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche comme l'interlocutrice privilégiée pour toutes les questions afférentes au doctorat. Elle est régulièrement auditionnée par des instances de suivi ou de proposition : Sénat, Tables Rondes Région IdF, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, etc.

